



*Ensemble, vers votre projet*

---

## Accompagnement Individuel Via GOW-Entreprendre

GOW accompagne les porteurs de projets et entrepreneurs dans leur désir d'entreprendre. Nos accompagnements et formations ont comme objectif de répondre à vos questions et de vous amener à développer un projet entrepreneurial qui vous ressemble. La bonne nouvelle est que nos formations et accompagnements sont subsidiés à 80% si vous répondez à quelques conditions.

Alors, voyons ensemble comment profiter de nos accompagnements.

### **Les chèques entreprises**

Dans le cadre des chèques entreprises, GOW dispose de l'agrément « **Chèques Formation à la création d'entreprise** ». Grâce à ce chèque proposé par la région wallonne, les porteurs de projets et entrepreneurs voulant développer une activité ou une entreprise en Wallonie peuvent se faire accompagner chez GOW.

Petite précision : GOW est le nom commercial de la société EUROGEMA (BE0477.347.589). L'opérateur agréé sur la plateforme est Eurogema.

**Les Chèques Formation** sont destinés à être utilisés dans le cadre de formations collectives et/ou d'accompagnements individuels. Dans ce cadre, cela suppose une présence et une interaction (zoom ou autres) entre le porteur de projet et le formateur/accompagnateur.

Ces chèques sont destinés à tout porteur de projet, quel que soit son statut, qui a un projet d'entreprise en Région Wallonne.

Pour les indépendants à titre principal, l'utilisation des chèques est possible uniquement dans le cadre du lancement d'une nouvelle activité ou dans le cadre d'une diversification des activités existantes (sur base de ses code NACE).

Un montant total de 7.500€ vous est alloué sur une période de 3 ans avec une intervention à 80% de la Région Wallonne. Voir plus d'infos sur la plateforme [www.chèques-entreprises.be](http://www.chèques-entreprises.be)

---

[www.gow-entreprendre.be](http://www.gow-entreprendre.be) - [contact@gow-entreprendre.be](mailto:contact@gow-entreprendre.be)

Michaël MALHERBE - 0496/25 14 28 - Allée des Platanes, 16 - 4053 EMBOURG

## L'accompagnement de GOW

Il faudra nous indiquer quel type de mission est concernée par la demande. Nous proposons plusieurs thématiques pour l'accompagnement individuel :

- **Coaching « Offre de services »** : WHY, stade de l'idée, besoin d'y voir plus clair, structurer l'offre
- **Coaching « Stratégie commerciale »** : Travail sur identification des clients, canaux de distribution, offres différenciées.
- **Coaching « Plan de communication »** : Définir et mettre en place un plan de communication, les outils nécessaires, le planning et les objectifs.
- **Coaching « Réseaux sociaux »** : Accompagnement spécifique à l'utilisation des réseaux sociaux.
- **Coaching « E-commerce »** : Accompagnement à la mise en place de solution de vente et de promotion en ligne : Jimdo, ...
- **Coaching « Aspects financiers »** : Définir et mettre en place le plan financier : comptes de résultats, plan de financement ou autres aspects.

Chacune de ces missions est proposée sous le format de 15h pour un montant HTVA de 2.100€ et une quote-part de 20% à payer, soit 420€. La TVA de 21%, soit 441€, vous est offerte par GOW dans le cas où vous ne récupérez pas la TVA (non assujetti ou régime de franchise).

Vous pouvez cumuler plusieurs types de mission jusqu'à la limite des 7.500€, soit plus ou moins 3,5 missions.

### Comment procéder ? Que devez-vous faire ?

C'est très simple et ton coach et GOW vont t'accompagner pour tous les aspects administratifs.

#### Étape 1 : Démarrer la mission

Pour ce faire, il faudra

- Compléter la « **Fiche de renseignement GOW 2023** »
- **T'inscrire sur la plate-forme des chèques-entreprise** en suivant les instructions du document « Procédure Inscription Plateforme Chèques Entreprises. Attention, va bien jusqu'au bout de l'inscription. Tant que tu n'as pas cliqué sur « Activer Porteur de projet » puis indiqué et enregistré ton IBAN, l'inscription n'est pas valide.
- Une fois ces 2 étapes réalisées, nous t'enversons **2 documents à signer** et une fois la demande acceptée par la Région Wallonne, tu recevras une **invitation à payer la quote-part de 420€**). Ce montant est à payer dans les 30 jours, sinon l'ouverture de dossier est automatiquement annulée. Une fois ce montant payé, la mission peut commencer.

## Étape 2 : Clôturer la mission

En fin de mission :

- Sur base du rapport du coach, nous établirons **3 documents à nous renvoyer signés** et complétés : rapport, liste de présences et évaluation ;
- Il faudra ensuite que **tu valides le rapport sur la plateforme**. Nous t'enverrons la procédure qui est très simple ;
- Payer la TVA à GOW si tu la récupères.

**Infos et précisions :**

1. On ne peut pas introduire 2 missions en même temps, que ce soit chez le même opérateur ou pas. Il faut toujours que la mission précédente soit clôturée pour en introduire une nouvelle ;
2. Si tu n'utilises pas toutes les heures prévues (15h au départ), les heures non utilisées ne seront pas comptées dans ton quota et la partie de la quote-part payée et non utilisée te sera remboursée par la Région Wallonne ;
3. Dans le cas où tu n'habites pas en Région Wallonne, tu as quand-même accès aux chèques si l'objectif est de t'installer en Région Wallonne. Il faudra juste que l'on crée une adresse de ton futur siège d'exploitation en Wallonie. Nous t'aiderons à faire cette opération sur la plate-forme ;
4. Pour les indépendants à titre principal et les sociétés, il faudra produire 2 autres documents : Test PME et Déclaration Minimis. Nous préparons ces documents pour toi et tu n'auras juste qu'à les signer.